

MAIRIE DE RUESNES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2026

Conseil municipal convoqué le 29 janvier 2026.

L'an deux mille vingt-six le 7 février à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Après avoir fait l'appel, il a été compté 11 élus présents

Présents : BLOMME Claude – FEDERBE Patrick - FINET Brigitte – LAIGLE Jean-Louis – DUPIRE Annick - LEPEZ Lucie - SARACINO Justine - BROQUET Magali - SCHMIDT Nicolas - SERPILLON Irénée - FORTUNATO Guillaume

Monsieur Jean-Louis LAIGLE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut commencer.

1) Adoption du procès verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire remarque que le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 6 décembre 2025 ne fait l'objet d'aucune observation.

2) Délibérations

a) Délibération n°1 : Le compte financier unique 2025

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la note synthétique du compte financier unique 2025 et du budget prévisionnel 2026.

Le compte financier unique (CFU) obligatoire à compter de 2026 est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres du CFU 2025 de la commune qui se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	285 917,03	188 349,79
DEPENSES	200 325,23	614 433,45
RESULTAT DE L'EXERCICE	85 591,80	-426 083,66
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	450 273,65	679 740,70
RESULTAT DE CLOTURE	535 865,45	253 657,04

Le CFU 2025 est voté à l'unanimité par le conseil municipal

b) Délibération n° 2 : Le vote du budget primitif 2026

Monsieur le maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 959 313.04 € Recettes : 959 313.04 €
Fonctionnement : Dépenses : 788 315.45 € Recettes : 788 315.45 €

Le budget primitif 2026 est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

c) Délibération n° 3 : Subventions aux associations sportives

Le Conseil Municipal de Ruesnes décide à l'unanimité de subventionner respectivement à hauteur de 300 € pour l'année 2026 les associations sportives le Club de pétanque et le club de Volley Ball.

d) Délibération n° 4 : Maîtrise d'œuvre au cabinet Paysaconseil pour l'extension du cimetière.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le cimetière atteint sa capacité maximale d'accueil et qu'il devient nécessaire de procéder à son extension et à la création d'un parking(14 places dont une place pour les personnes à mobilité réduite).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet Paysa Conseil à Le Quesnoy qui accepte à l'unanimité.

c) Délibérations n° 5 et 6 : Demande de subvention DETR et ADVB pour l'extension du cimetière

Monsieur le Maire expose le projet de création d'un parking, l'extension et la mise en accessibilité du cimetière existant dont le montant prévisionnel des travaux est estimé sur la base de devis au stade Avant-Projet à 304 578,59 € HT soit 365 494,31€ TTC.

Différentes subventions comme par exemple une subvention état (dotation d'équipement des territoires ruraux : DETR ou la dotation de soutien à l'investissement local : DSIL) ainsi que l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB) peuvent être sollicitées.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Subvention "Villages et bourgs" (ADVB) :	121 831,44 €
Subvention Etat (DSIL ou DETR) :	121 831,44 €
Total subventions (80 %) :	246 662,87 €
Part communale (20%) :	60 915,72 €

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions.

f) Délibération n° 7 : Fiscalisation ou pas de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a adhéré au Siden-Sian pour la compétence « défense extérieure contre l'Incendie ». Il est demandé à la Municipalité de délibérer pour décider du versement de la cotisation de 5,10 € TTC par habitant soit en la faisant payer par les Ruesnois sur la feuille d'impôt foncier soit en la faisant payer par le budget communal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le paiement de la cotisation syndicale Défense extérieure contre l'incendie 2026 par la commune. Le montant est de 2 335.80 euros TTC.

3) Point sur les travaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la fin des travaux d'aménagement de la place sous quinzaine, s'enchaîneront ensuite les travaux de plantations.

Le local technique est terminé. L'électricité sera installée prochainement.

Les vitraux de l'église seront posés le 19 février 2026. La petite porte de l'église en chêne sera prochainement réalisée.

Monsieur le Maire souligne le travail réalisé par Jean Charles CAUDRELIER, l'agent des services techniques qui a remis en peinture l'entrée de l'Eglise.

4) Tableau de permanence des élections municipales du 15 mars 2026

Monsieur le maire rappelle que le premier tour des élections municipales aura lieu le 15 mars prochain.

A cet effet le conseil municipal organise des tours de permanence de tenue du bureau de vote.

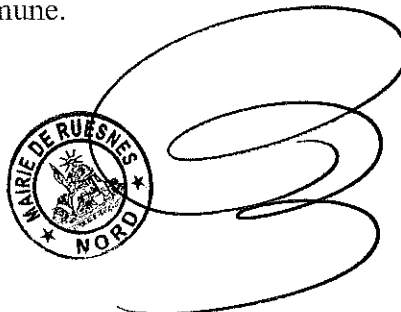
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité. Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable et considéré comme nul.

5) Informations

Grand prix de Denain le jeudi 19 mars 2026

14h50-15h05 chemin de Buat – route de Bermerain – route de Sepmeries.

Avant de clôturer la séance Monsieur le maire remercie les membres du conseil municipal pour leur implication et leur disponibilité sans faille pour la commune.



Sentiments cordiaux.

Le Maire,

Claude BLOMME.